

Délibération n°
2023.028

Séance du 30/03/2023
N° ordre : 12



Nombre de Conseillers

- En exercice : 27
- Présents : 17
- Excusés : 10
- Votants : 21
dont 4 pouvoirs

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	21	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

**DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES
DU DEPARTEMENT**

Agrandissement et
création d'un nouveau
parking au stade

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 03/04/2023

Date de télétransmission
en préfecture : 03/04/2023

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trente mars deux mil vingt-trois à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2023

PRESENTS : Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Marie-Paule TOURNADOUR, André CHASTAN, Bernard GILLET, Henri ROSENDO, Denis LOUBRIAT, Sylvie POLOMACK, Elisabeth DEJEAN, Olivier BOUDY, Geoffrey GIBERT, Jérôme MIRAT, Stéphane RAYNAUD.

EXCUSES : Alain ISELIN (pouvoir donné à Marie-Paule TOURNADOUR), Thierry DUPONT, Evelyne ROULEAU, Nathalie BIGEAT-MARCOU (pouvoir donné à Dominique BORDEROLLE), Céline CHASTIN, Nathalie EL KEJJAOU (pouvoir donné à Martine JUGIE), Elisabeth GODIN-SAULIERE (pouvoir donné à Denis LOUBRIAT), Brigitte NIRONI, Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

SECRETAIRE : Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Considérant que suite à un audit réalisé par le biais d'un bureau d'études spécialisé sur l'ensemble des équipements sportifs et de loisirs ainsi que sur les besoins des associations sportives ;
Considérant l'étude de faisabilité du Cabinet EP Ingénierie ;
Considérant que cette étude de faisabilité a abouti sur un plan pluriannuel d'investissement dont la deuxième tranche prévoit l'agrandissement et la création d'un nouveau parking pour améliorer l'offre de stationnement lors des évènements sportifs du mercredi et du week-end ;
Considérant que ces travaux d'agrandissement et de création d'un nouveau parking sont estimés à 100 000 € HT ;
Considérant que dans le cadre de cette opération, la commune peut bénéficier d'une aide financière auprès du Département dans le cadre Contrat de Solidarité Communale 2023/2025 ;
Vu le rapport de Monsieur le Maire ;

Après délibération, l'assemblée :

- **DECIDE de réaliser les travaux d'agrandissement et de création d'un nouveau parking au stade dont le montant estimatif s'élève à 100 000 € HT.**
- **SOLLICITE, dans le cadre de cette opération, un concours financier pour 2023 auprès du Département conformément au Contrat de Solidarité Communale 2023/2025 :**

Désignation des travaux	Estimation travaux H.T.	Catégorie aide	Aide Conseil Départemental 2023
Agrandissement / Création d'un nouveau parking au stade	100 000 €	3.1	25 000 €

**Délibération n°
2023.028**

Séance du 30/03/2023
N° ordre : 12

Suite n° 1

- **ARRETE** le plan de financement pour cette opération comme suit :

Subvention 2023 DEPARTEMENT	25 000 €
Autofinancement	75 000 €

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2023.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 30 mars 2023,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 03/04/2023

Date de télétransmission
en préfecture : 03/04/2023